



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

SNCF : montant des pensions

Question écrite n° 13119

Texte de la question

M. Georges Hage attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur la réduction du pouvoir d'achat des retraités de la SNCF. Plusieurs manifestations ont été organisées par les retraités, par exemple à Montpellier où les intéressés ont demandé des explications à la direction régionale de la SNCF. Il lui demande comment sont prises en compte les préoccupations légitimes des retraités.

Texte de la réponse

Le ministre chargé des transports est très attentif aux préoccupations exprimées par les agents et les retraités de la SNCF à propos de l'avenir de leur statut et de leur régime de retraite. Il s'est récemment porté garant de ceux-ci devant les organisations syndicales. Les pensions de retraites SNCF, dont les cheminots peuvent bénéficier plus tôt, sont revalorisées chaque année par un système de péréquation qui permet aux retraités, et éventuellement aux conjoints survivants, de bénéficier au cours de leur vie de toutes les modifications de caractère automatique qui améliorent le traitement indiciaire de l'emploi qu'occupait l'agent au moment de la cessation de son activité. Jusqu'à une période récente, les cheminots retraités ont ainsi pu voir leurs revenus de remplacement progresser plus vite que les retraites de base du régime général qui évoluent, quant à elles, en fonction de l'évolution des prix. Par ailleurs, il convient de préciser que les pensions versées par le régime général sont assises sur le salaire moyen des quinze meilleures années ; à terme, en 2008, la loi prévoit qu'elles seront calculées sur la base des vingt-cinq meilleures années. Le statut des cheminots, qui comprend un régime de retraite et de prévoyance, forme un tout indissociable auquel les actifs comme les retraités sont particulièrement attachés. Le budget de l'Etat contribue à la prise en charge de l'insuffisance du compte de retraite de la SNCF par le versement d'une contribution d'équilibre de près de 14 milliards de francs.

Données clés

Auteur : [M. Georges Hage](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13119

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 avril 1998, page 2027

Réponse publiée le : 10 août 1998, page 4465